

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 5 novembre 2014,

une enquête publique est ouverte du 22 décembre 2014 au 23 janvier 2015, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de SAINT AMAND SUR SEVRE, portant sur la demande d'autorisation présentée par Mme MERCERON Anne-Marie relative au projet d'extension d'un élevage avicole pour un effectif porté à 64 720 animaux-équivalents volailles, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R512-2 à R512-10 du code de l'environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie de SAINT AMAND SUR SEVRE, du 22 décembre 2014 au 23 janvier 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SAINT AMAND SUR SEVRE, et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle «MERCERON Anne-Marie», à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

Mme Geneviève SAUVE, Ingénieur des Eaux et Forêts retraitée désignée en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de SAINT AMAND SUR SEVRE aux jours et heures suivants :

- **lundi 22 décembre 2014 de 14 h00 à 17 h00**
- **mardi 6 janvier 2015 de 9 h00 à 12 h00**
- **samedi 10 janvier 2015 de 9 h00 à 12 h00**
- **jeudi 15 janvier 2015 de 9 h00 à 12 h00**
- **vendredi 23 janvier 2015 de 9 h30 à 12 h30**

En cas d'empêchement de Mme Geneviève SAUVE, Mme Isabelle PICHON-GUILLEUX, coordinatrice antenne GRETA la remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres - Bureau de l'Environnement - ☎ 05.49.08.69.57 - 05.49.08.69.58 et à la mairie de SAINT AMAND SUR SEVRE pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de Mme MERCERON Anne-Marie, 4, la Poitière 79700 SAINT AMAND SUR SEVRE.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).